

RÉUNION DU 30 AOÛT 2016

L'an deux mille seize et le trente août à dix neuf heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme PELLET Marie-José**, Maire.

Date de la convocation : 25 août 2016

Date d'affichage de la convocation : 25 août 2016

Présents :

M. BOISSIER Éric, M. BOURREL Christian, M. FOURNIER Claude, Mme FROMENT Valérie, Mme MALIGORNE Karine, M. MARTINEZ José, M. NEGRE Éric, Mme PELLET Marie-José, Mme SAUVELET Jacqueline, M. TRENQUIER Vladimir, Mme VEYRET Marie-José.

Absents excusés :

Mme LE BOULCH Ingrid épouse AUBEAU (procuration Mme PELLET Marie-José)

Mme MAZEL Marianne (procuration M. BOISSIER Eric)

M. ROUSSEL Guillaume (procuration Mme VEYRET Marie-José)

Mme VOEUX-MONIN Béatrice (procuration Mme SAUVELET Jacqueline)

Secrétaire de séance :

Mme MALIGORNE Karine

N°01/2016 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2016.

Madame le Maire donne lecture du procès verbal de la séance du conseil municipal du 25 mai 2016 puis il est demandé au Conseil Municipal, d'approuver celui-ci.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal passe au vote.

Vote : Oui à l'unanimité

N°02/2016 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AOÛT 2016.

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour de cette séance:

- 1 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 mai 2016
- 2 - Adoption de l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal du 30 Août 2016.
- 3 - Approbation du rapport annuel sur la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'année 2015.
- 4 - Création Régie de Recettes du CCAS.
- 5 - Décision modificative N°1 Budget Commerce.
- 6 - Décision modificative N°1 Budget Eau et assainissement.
- 7 - Affectation des subventions des Amendes de police 2016.
- 8 – Questions diverses.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal passe au vote.

Vote : Oui à l'unanimité

N°03/2016 – APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR L 'ANNEE 2015.

- Madame Le Maire rappelle, aux Membres du Conseil municipal, les textes de Lois suivants :
 - Loi 95-127 du 08.02.95 dont l'Article 2 modifie l'article 40 de la Loi 93-122 du 29.01.93 en faisant obligation au délégataire de remettre avant le 1er Juin à l'autorité délégante un rapport technique sur le ou les services délégués.
 - Loi 95-635 du 06.05.95 qui fait obligation au Maire (Article 1) de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du ou des services délégués au plus tard le 30 Juin.
- Elle présente alors le rapport annuel constitué des pièces suivantes :
 - Rapport sur le prix et la qualité du service public établi par AF Conseil chargé de la rédaction du RPQS.
 - Rapport annuel sur le service d'Assainissement des eaux usées, exercice 2015, établi par la SAUR.
 - Compte rendu financier du service pour l'exercice 2015, établi par la SAUR.
- Le soumet à l'approbation du Conseil municipal.

Après lecture faite et en avoir délibéré, le Conseil municipal n'émet aucune observation et **approuve à l'unanimité** les différents rapports.

N°04/2016 – CREATION REGIE DE RECETTE DU CCAS

Madame le Maire expose à l'assemblée la nécessité de créer une régie de recettes pour le CCAS afin de permettre l'encaissement des dons.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- * La création d'une régie de recettes pour l'encaissement des dons au profit du CCAS.
- * Que le régisseur n'est pas assujetti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur.
- * Que le régisseur percevra une indemnité de responsabilité annuelle selon la réglementation en vigueur.

Vote : Oui à l'unanimité

N°05/2016 – DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET COMMERCE

Madame Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre les décisions modificatives suivante sur le budget Commerce-appartement dit Projet Immobilier :